

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

Référence unique du mandat : FR74ZZZ475142620152015

**Type de contrat** (barrez la mention non appropriée) : récurrent / ponctuel (=unique)

En signant ce formulaire de mandat vous autorisez le **LYCEE AGRICOLE ALBERT SCHWEITZER** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du **LYCEE AGRICOLE ALBERT SCHWEITZER**.  
 Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
 - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR 74 ZZZ 475142**

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANTIER
Nom : EPLEFPA DES TERRES DE L'YONNE
Adresse : Rue Brosse
Code postal : 89290
Ville : VENOY
Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</u> (BIC)	<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE</u>
B   A   N	( )

**Type de paiement** : Paiement récurrent / répétitif   
 Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

--

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)**

**Rappel :**

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par **LYCEE AGRICOLE ALBERT SCHWEITZER**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le **LYCEE AGRICOLE ALBERT SCHWEITZER**.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.